

INTERPELLATION

Conséquences de l'entrée en vigueur de la 4^e révision de la LACI

La 4^e révision de la LACI, la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, entre en vigueur le 1^{er} avril 2011.

10 à 12% des chômeurs, soit plus de 15'000 personnes seront privées d'indemnités d'un jour à l'autre. M. Didier Berberat, dans une déclaration au Conseil des Etats le 1er décembre 2010, estimait «le nombre de personnes qui vont brusquement sortir de l'assurance-chômage, pour le canton de Neuchâtel, à environ 1400, voire 1500».

Dans le Jura, il pourrait s'agir de 250 personnes, selon une estimation du SAMT publiée récemment par le QJ (le nombre des demandeurs d'emploi à fin janvier 2011 était de 2'569).

A Delémont, M. André Parrat, dans sa réponse à l'interpellation 3.04/09, indiquait le 30 novembre 2009 qu'une augmentation globale des charges d'aide sociale de Fr 400'000.- était attendue avec l'entrée en vigueur de la révision, ainsi qu'une baisse des rentrées fiscales.

Le Conseil fédéral n'a pas prévu de dispositions transitoires. Selon le Conseiller fédéral Schneider-Ammann, le SECO a émis dernièrement des directives provisoires, qui présentent ce qui va se passer à partir du 1er avril 2011. L'information officielle et définitive qui doit être adressée par la Confédération aux cantons ne le sera que le 14 mars prochain, ce qui est vraiment très court avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Le groupe CS-POP-Verts souhaite que le Conseil communal s'exprime sur les points suivants:

Le Conseil communal peut-il estimer le nombre de personnes à Delémont qui seront touchées par la mise en vigueur de la LACI révisée au 1.4.2011 ?

Le Conseil communal peut-il estimer le nombre de personnes, parmi celles touchées par la révision de la LACI, qui nécessiteraient une aide sociale ?

Le Conseil communal peut-il estimer la participation financière de la ville de Delémont à cette nouvelle situation ?

Le Conseil communal a-t-il prévu des mesures supplémentaires dans le cadre du programme d'occupation cantonal ?

Le Conseil communal a-t-il prévu une intervention auprès du canton ?

Pour le groupe CS-POP-Verts

Emmanuel Martinoli

M. D. Cui

M. P. Mahler

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]